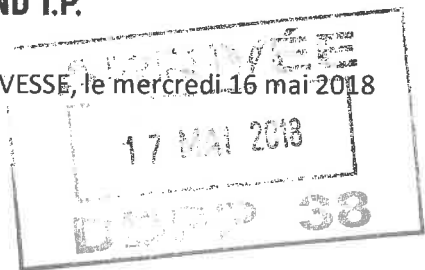


BOUVESSE, le mercredi 16 mai 2018



PREFECTURE DE L'ISERE
Direction Départementale de la Protection des Populations
Service Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
22, Avenue Doyen Louis Weil – CS 6
38028 GRENOBLE CEDEX 1

N/Réf. : Articles R 512-46-1 et suivants du Code de l'Environnement

Objet : Station de transit et de traitement de produits minéraux solides – Commune de BOUVESSE-QUIRIEU (38)
Enregistrement au titre des installations classées

Monsieur le Préfet,

En application des articles R512-46-1 à R512-46-7 du Code de l'Environnement :

L'entreprise BERTRAND T.P., dont le siège social est 12, Rue de l'Étang – 38390 BOUVESSE-QUIRIEU, inscrit au Registre du Commerce de Vienne sous le numéro 302.591.029,

Demande l'enregistrement d'une station de transit et de traitement de produits minéraux solides qui se compose :

- D'une station de transit de produits minéraux solides, d'une superficie supérieure à 10000m² mais inférieure ou égale à 30000m², rubrique 2517 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),
- D'une station de transit de produits minéraux pulvérulents, d'une capacité de transit inférieure à 5000m³, rubrique 2516 de la nomenclature des ICPE,
- D'une installation de criblage et de concassage de puissance supérieure à 200kw mais inférieure ou égale à 550kw, rubrique 2512-1 de la nomenclature des ICPE.

L'installation est implantée au lieu-dit « Grand Pré » au droit des parcelles cadastrées n°104-105-106-107-121, propriété de la SAS BERTRAND TP. Le règlement PLU classe ces parcelles en zone Nd « secteur de dépôt transitoire, recyclage et valorisation des matériaux inertes.

Conformément aux articles R512-46-3 à R512-46-7 du Code de l'Environnement, le dossier d'enregistrement contient (en trois exemplaires) :

- La demande d'enregistrement pour une installation classée pour la protection de l'environnement (Cerfa n°15679*01),
- Une carte au 1/25000,
- Un plan, à l'échelle de 1/2500 au minimum, des abords de l'installation jusqu'à une distance au moins égale à 100 mètres,
- En dérogation à l'article R512-46-4 du Code de l'Environnement, nous présentons un plan d'ensemble à l'échelle 1/1000 ainsi que des plans à l'échelle 1/250 indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi qu'à 35 mètres de celle-ci,
- Le plan local d'urbanisme de la ville de BOUVESSE-QUIRIEU,
- Les capacités techniques et financières de la société BERTRAND TP,
- Un dossier d'étude réalisé par la société CPGF-HORIZON.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande d'enregistrement et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos salutations distinguées.

BERTRAND T.P.
12 rue de l'Étang
Z.A.
38390 BOUVESSE
Tél. 04 74 88 55 92

François BERTRAND
Dirigeant de la société BERTRAND TP

